FRIGERIO, LOUIS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$5 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lavergne, Peter, Delaronde et Barthelemy, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 18; le dit lot No. 16 forme l'encoignure des rues Lavergne et Peter et mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Lavergne sur 128 pieds de profondeur.

GASPAR, VALENTINE — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 43; le dit lot No. 43 mesure 46 pieds de face au Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

GEMMES, L. F.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Propriété de Plantation adjoignant Leesburg, désigné comme lot No. 36; le dit lot No. 36 mesure 10 arpents et demi de face au Chemin Public sur 40 arpents de profondeur.

GREEN, MARY — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bringier, Franklin, Monroe et Magellan, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 280; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur 125 pieds de profondeur.

GRIMSTEAD, Mlle MARY A.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......40c
Un demi de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Homer, Madison et Monroe, désignés comme un demi des lots Nos. 9 et 2 de l'ilet No. 151; les dits demi des lots Nos. 9 et 2 mesurent 21 pieds de face à la rue Jackson sur 126 pieds de profondeur.

GRIMES, JAMES — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 78; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Elmire sur 126 pieds de profondeur.

GISH, Mme L.—Taxe de 1880, troisième district de levée montant à......$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eliza et Eveline, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 97; le dit lot No. 15 mesure 31 pieds de face à la rue Elmire sur 126 pieds de profondeur.

GILLEN, PATRICK No. 2.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......15c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Atlantique, Lapeyrouse et De Armas; désignée comme une portion de l'ilet No. 208.

GRACIENNETTE, PIERRE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 10
Six certains lots et partie d'un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Newton, Londres et Decatur, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et partie du lot No. 7 de l'ilet No. 5 (Tunisburg); le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Orléans et Newton et mesure 29 pieds de face à la rue Orléans sur 115 pieds de profondeur; les lots Nos. 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Orléans sur 115 pieds de profondeur; le lot No. 6 et partie du lot No. 7 mesurent 43 pieds de face à la rue Orléans sur 115 pieds de profondeur.

GRACIENNETTE, PIERRE — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......15c
Deux certains demi lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Londres, Newton, Orléans et Decatur, désignés comme les demies des lots Nos. 12 et 13 de l'ilet No. 5 (Tunisburg); les dits demies des lots Nos. 12 et 13 mesurent chaque 14 pieds 6 pouces de face à la rue Londres sur 115 pieds de profondeur.

GRACIENNETTE, PIERRE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......15c
Deux certains demi lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Londres, Newton, Orléans et Decatur, désignés comme les demies des lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. 5 (Tunisburg); les dits demis des lots Nos. 14 et 15 mesurent chaque, 14 pieds 6 pouces de face à la rue Londres sur 115 pieds de profondeur.

GRACIENNETTE, PIERRE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......15c
Partie d'un certain lot et un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Newton, Orléans et Londres, désignés comme une partie du lot No. 20 et lot No. 21 de l'ilet No. 5 (Tunisburg); la dite partie du lot No. 20 mesure 6 pieds de face à la rue Decatur sur 115 pieds de profondeur; lot No. 21 mesure 29 pieds de face à la rue Decatur sur 115 pieds de profondeur.

GRACIENNETTE, PIERRE — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Newton et Londres, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 5 (Tunisburg); le dit lot No. 22 mesure 29 pieds de face à la rue Decatur sur 115 pieds de profondeur.

GRACIENNETTE, PIERRE— Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Newton, Orléans et Londres, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 5 (Tunisburg); le dit lot No. 24 mesure 29 pieds de face à la rue Decatur sur 115 pieds de profondeur.

GRACIENNETTE, PIERRE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Newton, Orléans et Londres, désigné comme lot No. 25 de l'ilet No. 5 (Tunisburg); le dit lot No. 25 mesure 29 pieds de face à la rue Decatur sur 115 pieds de profondeur.

GRACIENNETTE, PIERRE — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......15c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Newton, Orléans et Londres, désigné comme lot No. 26 de l'ilet No. 5 (Tunisburg); le dit lot No. 25 mesure 29 pieds de face à la rue Decatur sur 115 pieds de profondeur.

GRACIENNETTE, PIERRE— Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......65c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Decatur, Newton, Orléans et Londres, désignés comme lots Nos. 26 à 30 de l'ilet No. 5 (Tunisburg); le dits lots Nos. 26 à 30 mesurent 145 pieds de face à la rue Decatur sur 115 pieds de profondeur.

GRACIENNETTE, PIERRE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 60
Six certains lots et un demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, DeArmas, Orléans et Londres, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et un demi du lot No. 7 de l'ilet No. 6 (Tunisburg); les dits lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent, chacun, 29 pieds de face à la rue Decatur sur 115 pieds de profondeur; le demi du lot No. 7 mesure 24 pieds de face à la rue Decatur sur 115 pieds de profondeur.

GRACIENNETTE, PIERRE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......10c
Deux certains demi lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Londres, DeArmas, Orléans et Decatur, désignés comme le demi des lots Nos. 12 et 13 de l'ilet No. 6 (Tunisburg); les dits demis des lots Nos. 12 et 13 mesurent, chaque, 14 pieds 6 pouces de face à la rue Londres sur 115 pieds de profondeur.

GRACIENNETTE, PIERRE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 25
Dix certains lots et un demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues DeArmas, Londres, Orléans et Decatur, désignés comme lots Nos. 21 à 30 et le demi du lot No. 20, de l'ilet No. 6 (Tunisburg); le dit demi du lot No. 20 mesure 14 pieds 6 pouces de face à la rue DeArmas sur 115 pieds de profondeur; les dits lots Nos. 21 à 25 mesurent, chaque, 29 pieds de face à la rue DeArmas sur 115 pieds de profondeur, les lots Nos. 26 à 30 mesurent 145 pieds de face à la rue DeArmas sur 115 pieds de profondeur.

GUNNISON & CO., GEORGE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Alix, Bouny, Eliza et Poudrière désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 86; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Alix et Bouny et mesure 32 pieds de face à la rue Alix sur 128 pieds de profondeur.

GRAHAM, CHARLES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Franklin, Socrates et Lavergne, désigné comme lots No. 5 de l'ilet No. 219; le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur 100 pieds de profondeur.

GREEN, HENRY No. 2—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Monroe, Franklin et Decatur, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 182; le dit lot No. 6 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Newton sur 128 pieds de profondeur.

GREEN, HENRY et ED. JOHNSON—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Lapeyrouse, Franklin et Socrates, désigné comme le lot No. 1 de l'ilet No. 219; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Monroe et Lapeyrouse, et mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur 120 pieds de profondeur.

GREEN, Mme EMMA—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Market, Verret, Valette et Jackson, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 125; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Market sur 103 pieds de profondeur.

GRIMSTEAD, Mlle MARY A.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Franklin, Verret et Homer, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 156; le dit lot No. 14 forme l'encoignure des rues Newton et Franklin et mesure 32 pieds de face à la rue Newton sur 128 pieds de profondeur.

GILROY, EDWARD—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$3 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Poudrière, Alix, Peter et Bouny, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 6; le dit lot No. 17 forme l'encoignure des rues Poudrière et Alix et mesure 31 pieds de face à la rue Poudrière sur 128 pieds de profondeur.

GROWARD, HENRY—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à...$2 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peter, Delaronde, Poudrière et Bouny, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 3; le dit lot No. 16 mesure 31 pieds de face à la rue Peter sur 127 pieds de profondeur.

GIRAUD, JOSEPH—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......65c
Un certain demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Jefferson, Homer et Jackson, désigné comme un demi du lot No. 7 de l'ilet No. 152; le dit demi du lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Madison sur 128 pieds de profondeur.

GIRAUD, JOSEPH — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......65c
Un certain demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Jefferson, Homer et Jackson, désigné comme un demi du lot No. 6 de l'ilet No. 152; le dit demi du lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Madison sur 128 pieds de profondeur.

GOMEZ, ANTONIO—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$5 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Pacifique, Elmire et Thayer, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 43; les dits lots Nos. 1 et 2 forment l'encoignure des rues Patterson et Pacifique et mesure 58 pieds de face à la rue Patterson sur 178 pieds de profondeur d'un coté et 130 pieds de l'autre.

GUILLOT, JOHN J.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$2 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthélemy, Peter, Alix et Seguin, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 16; le dit lot No. 13 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Barthélemy sur 132 pieds de profondeur.

GOLTHE, WM.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$2 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Monroe, Franklin et De Armas, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 187; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Decatur et Monroe et mesure 32 pieds de face à la rue Decatur sur 128 pieds de profondeur.

GORMLY, Mme WILHELMINA—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 25
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Franklin, Monroe et De Armas, désignés comme lots Nos. 12 à 14 de l'ilet No. 214; les dits lots Nos. 12 à 14 forment l'encoignure des rues Lapeyrouse et Franklin et mesurent 90 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur 120 pieds de profondeur.

GORMLY, Mme WILHELMINA—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......50c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Lapeyrouse, Monroe et De Armas, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 214 les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 64 pieds de face à la rue Franklin sur 128 pieds de profondeur.

HOWARD, A. L.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......65c
Partie de cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eveline et Market, désignée comme partie des lots Nos. 11 à 15 de l'ilet No. 114; la dite partie des lots Nos. 11 à 15 mesure 14 pieds de face à la rue Elmire sur 137 pieds de profondeur.

HOWARD, A. L.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 15
Partie de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eveline et Market, désignée comme partie des lots Nos. 16 et 15 de l'ilet No. 114; la dite partie des lots Nos. 15 et 16 mesure 16 pieds de face à la rue Elmire sur 137 pieds de profondeur.

HOWARD, C. et C. WILLIAMS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, à Leesburg, adjoignant la Plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 14; le dit lot No. 14 mesure 38 pieds de face au Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

HARTNETT, JOHN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthélemy, Seguin, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 84; le dit lot No. 20 mesure 32 pieds de face à la rue Barthélemy sur 132 pieds de profondeur.

HATHAWAY, Mme DIANA—Taxe de 1880,—troisième district de levée, montant à......$1 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Monroe, Franklin et Market, désigné comme lot No. 22 de l'ilet No. 129; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Jackson et Monroe et mesure 33 pieds de face à la rue Jackson sur 117 pieds de profondeur.

HARRY, BEN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......65c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bringier, Franklin, Monroe et Magellan, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 280; le dit lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur 125 pieds de profondeur.

HATTERSON, BENDER & CO.—Taxe de 1880, troisième district de levée montant à......$1 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Newton, Madison et Homer, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 164; le dit lot No. 11 mesure 56 pieds de face à la rue Monroe et 30 pieds à l'arrière sur 80 pieds de profondeur.

HILL, MAC—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......85c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la propriété vendue par A. Camus, borné par le Chemin Public, au-dessus par les terres de marais et au-dessous par la propriété de T. Camus, faisant partie du No. 5, désigné comme lots No. 92; le dit lot No. 92 mesure 46 pieds de face au Chemin Public sur 170 pieds de profondeur.

HERTZ, FILS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Propriété Plantation, adjoignant Leesburg, désigné comme lot No. 26; le dit lot No. 26 mesure 1 arpent de face au Chemin Public sur 40 arpents de profondeur.

HARVEY, JOSEPH — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à....$25 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Thayer, Verret, Atlantique et Peter, désignés comme lots Nos. 1 à 5 de l'ilet No. 50; les dits lots Nos. 1 à 5 forment l'encoignure des rues Thayer et Verret et mesurent 144 pieds de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur.

HASTINGS, VEUVE H. C.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$4 00
Partie de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eliza et Alix, désignés comme une partie des lots Nos. 20 et 21 de l'ilet No. 73; la dite partie des lots Nos. 20 et 21 mesure 18 pieds de face à la rue Elmire sur 124 pieds de profondeur.

HUGH, C. et B. BUTLER.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la plantation de Trepagnier, désigné comme lot No. 61; le dit lot No. 61 mesure 40 pieds de face sur le Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

HUGH, C. et B. BUTLER.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg adjoignant la Plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 62; le dit lot No. 62 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

HAFKERSBRING, EMILE.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Barthelemy, Delaronde et Seguin, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 14; le dit lot No. 3 mesure 35 pieds 6 pouces de face à la rue Villeré sur 118 pieds de profondeur.

HASSAM, Mme THOMAS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$4 00
Deux certains demi lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lavergne, Delaronde, Peter et Barthelemy, désignés comme un demi du lot No. 9 et un demi du lot No. 10 de l'ilet No. 18; le demi du lot No. 9 et le demi du lot No. 10 mesurent 63 pieds 11 pouces de face à la rue Lavergne sur 63 pieds 10 pouces de profondeur.

HARDING, SUC. THOMAS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$2 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Monroe, Franklin et Homer, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 150; le dit lot No. 4 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Jackson sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

HANNERTY, Mme C.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Homer, Madison, Jefferson et Newton, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 153; le dit lot No. 10 mesure 64 pieds de face à la rue Homer sur 128 pieds de profondeur.

HOGAN, GEORGE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$2 00
Un certain demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Madison, Jefferson et Homer, désigné comme un demi du lot No. 6 de l'ilet No. 153; le dit demi du lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Newton sur 128 pieds de profondeur.

HOGAN, GEORGE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Madison, Jefferson et Homer, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 153; le dit lot No. 5 mesure 64 pieds de face à la rue Newton sur 128 pieds de profondeur.

HOOKE, Mme LUCY—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......15c
Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Eliza, Eveline, Elmire et Chestnut, désigné comme partie du lot No. 28 de l'ilet No. 96; la dite partie du lot No. 28 mesure 7 pieds 6 pouces de face à la rue Eliza sur 126 pieds 6 pouces de profondeur.

HOOKE, Mme LUCY—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Eveline, Elmire et Eliza, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 96; le dit lot No. 4 mesure 31 pieds de face à la rue Chestnut sur 100 pieds de profondeur.

HARRISON, AUGUSTINE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Verret, Franklin et Decatur, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 181; les dits lots Nos. 6 et 7 forment l'encoignure des rues Newton et Verret et mesurent 63 pieds de face à la rue Newton sur 128 pieds de profondeur.

HARRISON, WM.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......65c
Un certain demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson Madison, Newton et Decatur, désigné comme un demi du lot No. 3 de l'ilet No. 184; le dit demi du lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Jefferson sur 128 pieds de profondeur.

HESTROS, VICTOR — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Madison, Jefferson et Market, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 121; le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Jackson et Madison et mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 170 pieds d'un coté et 54 pieds de l'autre coté.

HUGHES, Mme JOSEPH—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$2 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Alix, Verret, Barthélemy et Peter, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 17; le dit lot No. 12 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Alix sur 160 pieds de profondeur.

HANSON, B. G. STEWART et AUTRES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 60
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la plantation Trépagnier, désignés comme lots Nos. 8 à 11; les dits lots Nos. 8 à 11 mesurent 160 pieds de face au Chemin Public sur 126 pieds de profondeur.

HAYWOOD, ROBT.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Jefferson, Lapeyrouse et DeArmas, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 216; le dit lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Madison sur 151 pieds de profondeur.

HERN, A. C.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Monroe, Franklin et Newton, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 182; le dit lot No. 9 mesure 32 pieds de face à la rue Decatur sur 128 pieds de profondeur.

HERN, A. C.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 25
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Monroe, Franklin et Newton, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 182; le dit lot No. 10 mesure 68 pieds de face à la rue Decatur sur 128 pieds de profondeur.

HALL, JOHN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Market, Jefferson, Madison et Jackson, désigné comme lot C de l'ilet No. 121; le dit lot C mesure 44 pieds de face à la rue Market et 25 pieds à l'arrière sur une profondeur de 74 pieds 8 pouces d'un coté et 86 pieds de l'autre coté.

HOFFMAN, VEUVE H. H.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Thayer, Pacifique, Atlantique et Peter, désignés comme lots Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 47; les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent 60 pieds de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur.

HOLLINGSWORTH, L.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Thayer, Verret, Atlantique et Peter, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 50; le dit lot No. 7 mesure 28 pieds de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur.

HOLLINGSWORTH, L.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 50
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Elmire, Pacifique, Lapeyrouse et De Armas, désigné comme l'ilet No. 209; le dit ilet No. 209 mesure 322 pieds sur 247 pieds.

HOLLINGSWORTH, L.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 50
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Atlantique, Pacifique, Lapeyrouse et Socrates, désigné comme l'ilet No. 224; le dit ilet No. 224 mesure 302 pieds sur 247 pieds.

HOWARD, CHARLES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$2 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Chesnut, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 79; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur.

IRWIN, JOHN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Odéon, Orléans, Decatur et DeArmas, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 7 (Tunisburg); les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 62 pieds de face à la rue Odéon sur 122 pieds de profondeur.

JACKSON, WESTLEY—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, De Armas, Franklin et Verret, désigné comme lot No. 2 de l'ilet No. 189; le dit lot No. 2 mesure 32 pieds de face à la rue Decatur sur 128 pieds de profondeur.

JACKSON ANDREW—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la Plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 56; le dit lot No. 56 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

JONES, REUBEN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Webster, Eliza et Alix, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 1; le dit lot No. 15 mesure 32 pieds de face à la rue Washington sur 123 pieds de profondeur.

JONES, JAMES J.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Eliza, Eveline, Seguin et Verret, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 9; le dit lot No. 3 mesure 32 pieds de face à la rue Eliza sur 128 pieds de profondeur.

JONES, W. et J. A. PETERSON—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......50c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Madison, Monroe et Newton, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 163; le dit lot No. 12 mesure 31 pieds 8 pouces de face à la rue Decatur sur 127 pieds de profondeur.

JACKSON, MELFORD—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la propriété vendue par A. Camus, borné au-dessus par Chemin Public, terres de marais et au-dessous par la propriété de T. Camus, faisant partie du No. 5, désigné comme lot No. 46; le dit lot No. 46 mesure 40 pieds de face sur 170 pieds de profondeur.

JACOB, JULES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la propriété vendue par B. Lacoste, et restant non vendu, deuxième division, borné par les rues Canal et Bellegarde, désigné comme lot No. 1; le dit lot No. 1 mesure [illegible] pieds de face à la rue Canal sur 128 pieds de profondeur.

JENNINGS, ALBERT—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Homer, Franklin, Monroe et Jackson, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 150; le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Homer et Franklin et mesure 32 pieds de face à la rue Homer sur 128 pieds de profondeur.

JEANDOT, JEAN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Valette, [illegible], Lapeyrouse et Socrates, désigné comme l'ilet No. 221.

JEANDOT, JEAN — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$2 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Madison, Monroe, Ptolémée et Socrates, désigné comme l'ilet No. 246; le dit ilet No. 246 mesure 319 pieds sur [illegible] pieds.

JOYCE, P.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$2 50
Partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Jefferson, Madison et Market, désigné comme partie du lot No. 7 de l'ilet No. 121, la dite partie du lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur 170 pieds de profondeur.

JOHNS, WM.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$3 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, Homer et Jackson, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 145; le dit lot No. 14 mesure 36 pieds de face à la rue Elmire sur 123 pieds de profondeur.

KNAPPO, HENRY.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à....$4 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delaronde, Seguin, Bouny et Villeré, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 9, les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent 60 pieds de face à la rue Delaronde sur 120 pieds de profondeur.

KELLER, CHARLES.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la plantation de Trepagnier, désigné comme lot No. 43; le dit lot No. 43 mesure 40 pieds de face sur le Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

KELLER, NOEL—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Valette, Verret et Newton, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 186; le dit lot No. 9 mesure 26 pieds de face à la rue Decatur sur 100 pieds de profondeur.

JOYCE, PATRICK No. 1—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à $3 00
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chesnut, Eveline, Valette et Eliza, désignés comme lots Nos. 9 à 12 de l'ilet No. 95; les dits lots Nos. 9 à 12 forment l'encoignure des rues Chesnut et Eveline et mesurent 130 pieds 6 pouces de face à la rue Chesnut sur 120 pieds de profondeur.

JOYCE, PATRICK No. 1—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à $1 25
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Eveline, Chesnut, Valette et Eliza, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 95; le dit lot No. 13 mesure 35 pieds 6 pouces de face à la rue Eveline sur 120 pieds 6 pouces de profondeur.

KRAMMER, THEODORE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$16 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Valette, Olivier, Delaronde et Peter désignés comme lots Nos. 21, 22 et 23 de l'ilet No. 31, les dits lots Nos. 21, 22 et 23 mesurent 96 pieds de face à la rue Vallette sur 146 pieds de profondeur d'un coté et 184 pieds de l'autre coté.

JONES, ALIX.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Church, propriété vendue par B. Lacoste, et restant non-vendue, 2ème division, désigné comme lot No. 2; le dit lot No. 2 mesure 61 pieds de face à la rue Church sur 120 pieds de profondeur.

JOHNSON, CEASAR.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......75c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bringier, Franklin, Monroe et Magellan, désignée comme une portion de l'ilet No. 280; la dite portion de l'ilet No. 280 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur 125 pieds de profondeur.

JACKHEAD, Mme J.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 5[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peter, Alix, Poudrière et Bouny, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 6; le dit lot No. 6 mesure 31 pieds de face à la rue Peter sur 127 pieds [illegible] pouces de profondeur.

JONES, THOMAS H.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$2 [illegible]
Un certain lot et un demi lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Olivier, Peter, Vallette et Alix, désignés comme lot No. 5 et un demi du lot No. 6 de l'ilet No. 32; le dit lot No. 5 et le demi du lot No. 6 mesurent 46 pieds de face à la rue Olivier sur 140 pieds de profondeur.

JONES, THOMAS H.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à... $4 50
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Atlantique, Verret, Market et Eveline, désignés comme lots Nos. 16 à 18 de l'ilet No. 112, les dits lots Nos. 16 à 18 mesurent 29 pieds de face à la rue Atlantique sur 128 pieds de profondeur.

JOHNSON, EDMUND—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la propriété vendue par A. Camus, borné au-dessus par le Chemin Public, terres de marais, et au-dessous par la propriété de T. Camus, faisant partie du No. 5, désigné comme lot No. 54; le dit lot No. 54 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 170 pieds de profondeur.

JOHNSON PERRY et PEGGY—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, à Leesburg, adjoignant la plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 14; le dit lot No. 14 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 120 pieds de profondeur.

JOHNSON, Mlle VICTORIA—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Odéon, Decatur et Orléans, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 4 (Tunisburg); le dit lot No. 4 forme l'encoignure des rues Newton et Odéon et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Newton sur 132 pieds de profondeur.

JOHNSON, VOLTAIRE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Raccourci, Propriété vendue par Dr. P. A. Puisson, désigné comme lot No. 11; le dit lot No. 11 mesure 40 pieds de face au Raccourci sur 120 pieds de profondeur.

KENNEDY, JOHN — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à....$1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Atlantique, Peter, Pacifique et Thayer, désignés comme lots Nos. 20 et 21 de l'ilet No. 47; les dits lots Nos. 20 et 21 mesurent 36 pieds de face à la rue Atlantique sur 122 pieds de profondeur.

KENNEDY, JOHN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$4 00
Partie de deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peter, Elmire, Pacifique et Alix, désignée comme parties des lots Nos. 23 et 24 de l'ilet No. 41, les dites parties des lots Nos 23 et 24 forment l'encoignure des rues Peter et Elmire et mesurent 61 pieds 10 pouces de face à la rue Peter sur 90 pieds de profondeur.

KEAN, PATRICK— Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Atlantique, Newton et Homer, désigné comme lot No 11 de l'ilet No. 161; le dit lot No. 11 mesure 31 pieds de face à la rue Pacifique sur 129 pieds de profondeur.

KRAMMER, THEODORE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eveline et Eliza, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 97; le dit lot No. 17 mesure 31 pieds de face à la rue Elmire sur 128 pieds de profondeur.

KRAMMER, THEODORE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Valette, Verret, Homer et Jackson, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No. 148; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Valette sur 127 pieds de profondeur.

KALMBACK, Mme KARL—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$3 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bouny, Delaronde, Peter et Seguin, désigné comme lot No. 23 de l'ilet No. 8; le dit lot No. 23 mesure 31 pieds de face à la rue Bouny sur 160 pieds de profondeur.

KAVANAUGH, JAMES No. 2—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Eliza, Valette, Chesnut et Eveline, désigné comme lot No. 26 de l'ilet No. 95; le dit lot No. 26 mesure 36 pieds de face à la rue Eliza sur 128 pieds 6 pouces de profondeur.

KENNEDY, JOHN—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.... $3 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Atlantique, Peter, Pacifique et Thayer, désignés comme lots Nos. 18 et 19 de l'ilet No. 47; les dits lots Nos. 18 et 19 forment l'encoignure des rues Atlantique et Peter et mesurent 56 pieds de face à la rue Atlantique sur 122 pieds de profondeur.

LAMASON, MATHEW — Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$3 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues De Armas, Monroe, Madison et Decatur, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 186; les dits lots Nos. 13 et 14 forment l'encoignure des rues DeArmas et Monroe et mesurent 64 pieds de face à la rue DeArmas sur 128 pieds de profondeur.

LOWE, MORGAN M.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.... $4 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Verret, Peter, Olivier et Alix, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 25; le dit lot No. 13 mesure 31 pieds de face à la rue Verret sur une profondeur de 154 pieds d'un coté et 161 pieds de l'autre coté.

LORENS, ELENORE T.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à.... 50c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la plantation Trépagnier, désignés comme lots Nos. 19 et 20 Bis, les dits lots Nos. 19 et 20 Bis mesurent 60 pieds de face au Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

LAHUSEN, THEODORE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$3 00
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Madison, Webster, Washington, Newton et Homer, désigné comme l'ilet No. 166; le dit ilet No. 166 mesure 266 pieds sur 262 pieds.

LE CHARPENTIER, CHARLES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 00
Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Atlantique, Pacifique, Lapeyrouse et De Armas, désignée comme une portion de l'ilet No. 208.

LE CHARPENTIER, CHARLES—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......65c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Atlantique, Lapeyrouse et De Armas, désignée comme une portion de l'ilet No. 208.

LACEY, Mme A. S.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Homer, Valette, Chesnut et Jackson, désigné comme lot No. 11 de l'ilet No. 147; le dit lot No. 11 mesure 25 pieds de face à la rue Homer sur 120 pieds de profondeur.

LEE, THOMAS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin Public, Leesburg, adjoignant la plantation Trépagnier, désigné comme lot No. 18; le dit lot No. 18 mesure 40 pieds de face au Chemin Public sur 160 pieds de profondeur.

LAHUSEN, F. O.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$4 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chesnut, Eliza, Valette et Alix, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 80; le dit lot No. 4 mesure 32 pieds de face à la rue Chesnut sur 120 pieds de profondeur.

LAHUSEN, JOHN H.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à...$10 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Olivier, Verret, Alix et Peter, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'ilet No. 25, les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 62 pieds de face à la rue Olivier sur 110 pieds de profondeur.

LA PORTE, LOUISA—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......50c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Pacifique, Atlantique et Socrates, désignée comme une portion de l'ilet No. 225; la dite portion de l'ilet No. 225 mesure 51 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur 427 pieds de profondeur.

LA PORTE, LOUISA—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......50c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Socrates, Lapeyrouse, Pacifique et Atlantique, désignée comme une portion de l'ilet No. 225; la dite portion de l'ilet No. 225 mesure 267 pieds de face à la rue Socrates sur 260 pieds de profondeur.

LANDRY, ANTOINE—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......65c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, propriété vendue par B. Lacoste, et restant non vendu, deuxième division, borné par les rues Casimir et Bellegarde, désigné comme lot No. 23, le dit lot No. 23 mesure 61 pieds de face à la rue Casimir sur 128 pieds de profondeur.

LACEY, Mme A. S.—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 15
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chesnut, Valette, Homer et Jackson, désignés comme lots Nos. 8 et 9 de l'ilet No. 147; les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 61 pieds de face à la rue Chesnut sur 120 pieds de profondeur.

KREIGER, Mme MARY—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthélemy, Delaronde, Seguin et Peter, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 15; le dit lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Barthélemy sur 128 pieds de profondeur.

KINNIFIC, THOMAS—Taxe de 1880, troisième district de levée, montant à......$1 50
Partie de cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Market, Elmire, Eveline et Pacifique, désignés comme une partie des lots Nos. 11 à 15 de l'ilet No. 114; la dite partie des lots Nos. 11 à 15 mesure 52 pieds de face à rue Market sur 90 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée de n'importe quel débiteur à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inferieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat, de propriétés Foncières.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, PREMIER DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siége la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 6ème jour d'octobre, A. D. 1883, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1880, au taux de 8 pour cent par an, jusqu'à complet paiement et tous les frais.

POLLOCK, JAMES—Taxe de 1880, montant à......$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Calliope, Willow et Euphrosine, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 424; le dit lot No. 5 mesure 29 pieds de face à la rue Clara, sur 126 pieds de profondeur.

PASQUIER, BENOIT—Taxe de 1880, montant à......$2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Johnson, Galvez et Canal, désigné comme le lot No. 16 de l'ilet No. 532; le dit lot No. 16 mesure 19 pieds de face à la rue Gasquet, sur 106 pieds de profondeur d'un coté et 108 pieds de l'autre.

PERKINS, W. W.—Taxe de 1880, montant à......80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Banks, Rocheblave et Tonti, désigné comme lot No. 3 de l'ilet No. 555; le dit lot No. 3 mesure 27 pieds de face à la rue Palmyre, sur 100 pieds de profondeur.

PEDARRE, HENRY—Taxe de 1880, montant à......$2 40
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Lopez et Rendon, désignés comme lots Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, et 10 de l'ilet No. 664; les dits lots Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent, chacun, 21 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur.

PEARCE, W. S.—Taxe de 1880, montant à......80c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Olympia, Murat et Gasquet, désignés comme lots Nos. 8, 9 et 10 de l'ilet No. 817; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Palmyre et Olympia, et mesure, ensemble avec les lots Nos. 8 et 9, 31 pieds de face, chacun, à la rue Palmyre.

PALMER, L. H., Mme L. J. ELLIS et Mme P. F. RENDON—Taxe de 1880, montant à......$1 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, Olympia, Gasquet et [illegible], désignés comme lots Nos. 21, 22 et 23 de l'ilet No. 820, le dit lot No. 21 mesure 60 pieds de face à la rue St. Patrick, sur 75 pieds de profondeur. Le lot No. 22 mesure 62 pieds de face à la rue St. Patrick, sur 75 pieds de profondeur d'un coté et 47 pieds de l'autre. Le lot No. 23 mesure 65 pieds de face à la rue St. Patrick, sur 75 pieds de profondeur d'un coté et 47 pieds de profondeur de l'autre.

PICKETT, W. S.—Taxe de 1880, montant à......$3 60
Un certain carré de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Olympia, St. Patrick, Banks et Sandia désigné comme ilet No. 822.

PETTINGILL, Mme. A.—Taxe de 1880, montant à......$2 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Melpomene, Franklin, Terpsichore et Liberté, désigné comme le lot No. 5 de l'ilet No. 321, le dit lot No. 5 mesure 31 pieds de face à la rue Melpomene sur une profondeur de 129 pieds, 9 pouces.

PATTERSON, Mme. FRANK—Taxe de 1880, montant à......$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Melpomene, Howard, Terpsichore et Liberté, désigné comme le lot No. 5 de l'ilet No. 352, le dit lot No. 5 mesure 32 pieds, 9 pouces de face à la rue Melpomene, sur une profondeur de [illegible] pieds.

PAYSON, ASA—Taxe de 1880, montant à......$3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Franklin, Liberté et Erato, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 423, le dit lot No. 19 mesure 32 pieds de face à la rue Thalie, sur une profondeur de 127 pieds.

PENDERGRAST, DENIS—Taxe de 1880, montant à......80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Roman, Claiborne et Clio, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 426; le dit lot No. 10 mesure 24 pieds de face à la rue Derbigny, sur 120 pieds de profondeur.

PAPPER, SUC. MARTIN—Taxe de 1880, montant à......$[illegible] 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, St. Joseph et Julia, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 123, le dit lot No. 17 mesure 25 pieds, 7 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur 173 pieds de profondeur.

PASTEUR MARIE L.—Taxe de 1880, montant à......$6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Girod, Julia, Dryades et Rampart, désigné comme lot No. 15 de l'ilet No. 274, le dit lot No. 15 mesure 32 pieds de face à la rue Girod, sur 90 pieds de profondeur.

PRATTS, V.—Taxe de 1880, montant à......$15 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Julia, Howard et Cyprès, désignés comme les lots Nos. 18, 19, 20, 21, et 22, de l'ilet No. 346; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Liberté et Cyprès, et mesure ensemble avec les lots Nos. 18, 19, 20 et 21, chacun, 25 pieds de face à la rue Liberté, sur 114 pieds de profondeur.

PAINPARE, OSCAR—Taxe de 1880, montant à......$2 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Perilliat, Locust et Freret, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No 276, les dits lots Nos. 5 et 6 mesurent, chacun, 19 pieds, 6 pouces de face à la rue Lafayette, sur 74 pieds de profondeur.

PARKER, ALBERT—Taxe de 1880, montant à......45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Rocheblave, Lafayette et Florida Landing, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 561, le dit lot No. 7 mesure 27 pieds de face à la rue Tonti, sur 100 pieds de profondeur.

PAVAGEAU, R.—Taxe de 1880, montant à......80c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, White et Broad, désignés comme lots Nos. 3, 4 et 5 de l'ilet No 600, les dits lots Nos. 3, 4 et 5 mesurent 96 pieds de face à la rue Poydras, sur 120 pieds de profondeur.

PAVAGEAU, R.—Taxe de 1880, montant à......80c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, White et Broad, désignés comme lots Nos. 28 et 29 de l'ilet No. 600, les dits lots Nos. 28 et 29 mesurent 63 pieds de face à la rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur.

PAVAGEAU, R. — Taxe de 1880, montant à......80c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broad, White, Perdido et Poydras, désignés comme lots Nos. 36, 37 et 38 de l'ilet No. 600, les dits lots Nos. 36, 37 et 38 mesurent 87 pieds, 9 pouces de face à la rue Broad, sur 200 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. PIERRE PRADERE.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 4 septembre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 6ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par rues les Bassin, Poydras, Franklin et Lafayette, désigné comme lot No. 19 dans l'ilet No. 307; le dit lot No. 19 mesure 43 pieds de face à la rue Poydras sur 79 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1877, montant à $45 56.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui accorde un titre absolu.
Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. W. W. PERKINS.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 4 septembre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 6ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Rocheblave, Palmyre et Banks, désigné comme lot No. 3 dans l'ilet No. 555; le dit lot No. 3 mesure 27 pieds de face à la rue Palmyre sur 100 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $12 50.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui accorde un titre absolu.
Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme W. J. PEARCE.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 4 septembre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville samedi, le 6ème jour d'octobre à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Trois (3) certains lots de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Murat et Olympia, désignés comme lots Nos. 8, 9 et 10 dans l'ilet No. 817; les dits lots Nos. 8, 9 et 10 mesurent, chaque, 31 pieds 8 pouces de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1874 et 1877, montant à $6 29.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui accorde un titre absolu.
Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. R. PAVAGEAU.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 4 septembre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 6ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Trois (3) certains lots de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, White et Broad, désignés comme lots Nos. 36, 37 et 38 dans l'ilet No 600, les dits lots Nos. 36, 37 et 38 mesurent, chaque, 29 pieds de face à la rue Broad sur 255 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $49 20.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui accorde un titre absolu.
Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JAMES POLLOCK.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 4 septembre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville samedi, le 6ème jour d'octobre à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Calliope, Willow et Euphrosine, désigné comme lot No. 5 dans l'ilet No. 424, le dit lot No. 5 mesure 29 pieds de face à la rue Clara sur 126 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $65 00.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges, qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate et il lui accorde un titre absolu.
Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. ANTOINE PEREIRA.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 4 septembre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 6ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baudin, Banks, Salcedo et Lopez, désigné comme lot No. 15 dans l'ilet No. 654, le dit lot No. 15 mesure 34 pieds de face à la rue Baudin sur 101 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877, montant à $9 20.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui accorde un titre absolu.
Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme ELIZA PIET-MACIAS.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 4 septembre, 1883.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 6ème jour d'octobre, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain ilet de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues D'Hemecourt, Clark, Genois et Commune, désigné comme l'ilet No. 702; le dit ilet No. 702 mesure 221 pieds sur 279 pieds, et 216 pieds sur 289 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dûes à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $213 50.
Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total de dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dûes à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.
En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et il lui accorde un titre absolu.
Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur Paroisse d'Orléans.